

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .22 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 29 Mars ,

En exercice : 27

De Présents : 23

De votants : 26

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie- M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Aïne.

Procurations : Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. CAMARA Célestin. M. FRELIER Laurent donne procuration à M. BRUN Fernand. Mme NICODEMO Mélissia donne procuration à M. SEIGNOBOS Jean-Luc

. Etaient absents excusés- M. AIGUESPARSES Cédric.

**Délibération portant demande de subvention DETR 2021 dans le cadre
du projet de rénovation de la CHAPELLE St André.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. CAMARA Célestin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Sur proposition de Monsieur le maire et entendu son exposé,
Le conseil Municipal,

-Considérant la nécessité de procéder à la rénovation du bâtiment ancien, Chapelle St André datant du XIII ème siècle, située en plein cœur du village et faisant patrie du patrimoine communal,

Bâtiment présentant un intérêt architectural qui mérite une mise à disposition du public.

Un projet de rénovation a été établi comprenant études et travaux pour un coût total HT de 99 970 €.

Afin de réaliser ce projet la commune se tourne vers l'Etat dans le cadre de la DETR et présente le plan de financement suivant :

Plan de financement :

- Coût HT de l'opération (étude + travaux) : 99 970 €
- DETR 2021 sollicitée (60 %) : 59 982 €
- Fonds de concours CCCV (20 %) : 19 994 €
- Autofinancement de la commune (20 %) : 19 994 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de demander un montant de DETR pour 2021 à hauteur de 60 % de notre coût HT de l'opération , soit de solliciter la somme de **59 982 €**.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de DETR 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

